

Contrat prévoyance/santé : Notre très chère mutuelle !!!

Si Sardou chantait « elle court, elle court la maladie d'amour », les salariés pourront bientôt pleurer « elle coûte, elle coûte, la mutuelle du groupe » !



En 2017 nous étions passés à côté de la catastrophe lorsque qu'un membre de la direction générale a eu la fumeuse idée de résilier notre contrat prévoyance/santé. Le délégué général du groupe avait, grâce à la pression des syndicats sur conseil de la DRH de l'époque, annulé cette décision stupide et injuste.

Cette annulation n'empêcha pas les syndicats de prendre leurs responsabilités en entamant un marathon de négociation pour aboutir à un nouvel accord.

Mais à nouveau, lors de la présentation des résultats 2019, retour à la charge : le contrat Santé est légèrement déficitaire (le S/P étant passé de 98 à 104%) : il est donc proposé une augmentation de 3% des cotisations ! Observez le tour de passepasse d'illusionniste mal intentionné, d'un côté on vous donne 1 % d'augmentation en NAO, de l'autre on augmente de 3 % vos cotisations santé !

La situation particulière du COVID cette année a entraîné la baisse voire l'arrêt total des soins de santé généraux pendant trois mois ce qui va être également impactant. L'effet rebond sur une augmentation des soins dits standards ne va pas se faire sentir tout de suite. Il n'est pas cohérent d'augmenter les cotisations en se basant sur une seule année.

Les RH doivent à nouveau peser de toute leur autorité car la mutuelle est un sujet bien trop sensible pour le laisser aux illusionnistes !

Enfin, comme n'a cessé de le dénoncer la CGT, la mise en place d'une surcomplémentaire était une fausse « bonne idée ». Des organisations syndicales sont favorables à en améliorer les garanties. Attention ! Les salariés ne comprendront pas qu'on augmente leur cotisation sur le contrat de base et que dans le même temps, on améliore les garanties de la surcomplémentaire réservée à ceux qui peuvent se la payer. La CGT est farouchement opposée à une santé à deux vitesses pour les salariés du groupe !



Si la santé a un coût, elle n'a pas de prix. Le manque de moyen nous l'a douloureusement rappelé durant la pandémie. Une gestion purement comptable doit nous alerter, et ne pas être le seul paramètre d'analyse et de décision ! Nous ne devons pas laisser se reproduire ces erreurs sur notre contrat frais de santé !

Prochaine réunion de négociation le 20 juillet